



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°32
DU 9 septembre 2016**

Présents :

BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOLET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MILLET Catherine ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**BONVALOT Pascal ; BENGUELLA Sylvie ; MUSIAUX Marie-Pierre ; ARTAUX Laurence avec procuration à BOUVARD Martial
MENETRIER Nathalie avec procuration à MILLET Catherine**

Secrétaire de séance : DUCROUX Séverine

La séance est ouverte à 20 h 35

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vente des produits en provenance des parcelles 11, 48 et 67 de la forêt communale.

Le maire présente au conseil municipal monsieur BAU, agent de l'Office National des Forêts en charge de la gestion du patrimoine forestier communal. Monsieur Bau explique aux conseillers ce qu'est la vente de gré à gré. Il s'agit de vendre les produits des parcelles citées ci-dessus aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs locaux. Cet engagement permet d'assurer de la matière première pour un bon fonctionnement des entreprises concernées et dans un même temps une garantie de travail pour les employés.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité pour la vente de gré à gré les produits en provenance des parcelles 11 48 et 67 de la forêt communale.

Assiette et destination des coupes de l'exercice 2017.

Monsieur Bau présente au Conseil Municipal les coupes de l'exercice 2017 qui seront exploitées en 2018. Il s'agit des parcelles 1AF, 38 et 63 destinées à l'affouage, des parcelles 1, 5, 6 des coupes résineuses et des parcelles 12, 49, 50, 63, 68 pour la vente de grumes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de bois et accepte la destination des coupes de l'exercice 2017.

Indemnité comptable

Le maire rappelle que chaque année il nous est demandé de verser une indemnité aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Le montant de la somme demandée est de 502, 25 euros.

Le Conseil Municipal se prononce avec 1 contre, 4 abstentions et 7 pour.

Salle de l'Houtau

Le maire rappelle aux conseillers le projet de maison de services initialement prévu dans le bâtiment dit « Houtau » et au niveau du deuxième étage de la mairie. Il évoque la réunion de concertation qui a eu lieu avec les futures locataires du projet et durant laquelle les représentants de la poste avaient fait part de leur renoncement et de leur intention de ne plus quitter leurs locaux. De ce fait, l'Houtau, l'unique bâtiment à répondre aux exigences de La Poste, ne fera plus partie du projet maison des services mais sera dédié aux activités associatives et, seul, le deuxième étage de la mairie sera réservé aux bureaux de la maison des services.

Maintenant, dans le cadre de la poursuite de ce dossier, parallèlement à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée au cabinet Eboconsult, nous devons réaliser une étude thermique

des deux bâtiments. Le maire présente donc trois cabinets spécialisés en énergie. Il s'agit des cabinets PLANAIR pour un montant de 5 000 euros, ESPACE INGB pour un montant 8 000 euros et INGEC'S pour un montant de 3 600 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet INGEC'S pour un montant de 3 600 euros hors taxe.

Dossier « Aménagement de la Place de la Mairie » rénovation de sa fontaine.

Le maire informe le Conseil Municipal que la rénovation de la fontaine Place de la Mairie est englobée dans le dossier « Aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords », présenté à la Région au niveau du Schéma d'Aménagement de Caractère Urbain. Mais il s'avère qu'aujourd'hui les services de la Dotation Equipement Territoire Ruraux nous demandent de différencier la rénovation de cette dernière du dossier global.

Le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier qui sera intitulé « Rénovation de la fontaine place de la mairie » aux services de la DETR.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

FLS, Fonds Solidarité Logement et FFAD, Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Comme chaque année, le maire rappelle que la commune est sollicitée par le Conseil départemental au titre de l'action publique en faveur du droit à un logement décent et du soutien aux ménages en difficulté dans leur projet immobilier. Les calculs sont les suivants :

- FLS : 0,30€ par nombre d'habitants soit $(0,30€ \times 1254 = 376,20€)$

- FAAD : 0,61€ par nombre d'habitants soit $(0,61€ \times 1254 = 764,94€)$

Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa participation au FLS et au FAAD

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Le maire informe que, pour la mise aux normes de la fumière de son exploitation agricole, monsieur François Xavier Culot est dans l'obligation de faire une extension de son bâtiment. L'implantation et les équipements existants imposent la construction de la fumière à proximité des limites du domaine public. Or, il explique que le Plan Local d'Urbanisme actuel prévoit un recul de 15 m de la construction par rapport à l'alignement des voies publiques ou privées. De ce fait le maire demande au conseil municipal l'autorisation de prendre une délibération mentionnant une modification du PLU permettant l'exploitant cité ci-dessus de se rapprocher de la limite du domaine public pour permettre la mise au norme des fumières.

Il demande aussi au maire délégué François Xavier Culot de ne pas participer au vote et de se retirer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à prendre cette délibération.

Embauche d'un salarié en Contrat Aidé.

Le maire rappelle que nous pouvons embaucher une personne en contrat aidé en remplacement de monsieur Gillot Eric. Il est bien précisé que cette personne devra remplir les conditions exigées par un contrat aidé. Avant de passer au vote, le maire propose monsieur Charles Henri.

Le conseil municipal se prononce avec 3 abstentions et 9 pour.

Désignation d'une personne pour percevoir le legs de Monsieur Voirol.

Le maire informe que monsieur Voirol décédé le 8 août 2016 avait auparavant souscrit deux contrats d'assurance vie auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté. Suivant la volonté de Monsieur Voirol ces derniers désignent la commune de Rougemont comme bénéficiaire. Afin de percevoir les montants des contrats cités ci-dessus il faut désigner un représentant de la commune. Le maire propose le 3^{ème} Adjoint Bernard Jacoulet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de percevoir les montants des contrats d'assurance de monsieur Voirol et que le 3^{ème} Adjoint Bernard Jacoulet soit le représentant de la commune.

En remerciement envers monsieur Voirol, une future réalisation communale portera son nom.

Divers

- Contrat d'embauche à durée déterminée : Le maire propose de prolonger le contrat d'embauche à durée déterminée de monsieur Morel Dominique. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.
- Bal du samedi soir : La 3^{ème} Adjointe Séverine Ducroux informe que le propriétaire du bal souhaite installer son bal durant le mois d'octobre au stade municipal. Le maire trouve que la présence de ce bal quatre samedis de suite est trop longue.
- Convention d'occupation de locaux communaux avec les associations. La 3^{ème} adjointe Séverine Ducroux souhaite avancer sur l'établissement d'une convention entre les associations et la commune en ce concerne l'occupation de locaux communaux. Avec l'aide de la maire déléguée de Montferney Catherine Millet, un modèle de convention sera présenté à un prochain conseil municipal.

Pour info

Rentrée scolaire 2016/2017 : Le maire informe le conseil municipal d'une diminution brutale d'effectif à l'école primaire. Les directrices, mesdames Sonnet et Beauguite avaient informé la mairie que les effectifs diminuaient et que le seuil d'une fermeture de classe se rapprochait. Malheureusement, ce seuil a été franchi puisque, elles ont pu constater le jour de la rentrée, que quatre familles, pour des raisons diverses, avaient décidé de quitter notre commune. Ces départs représentent une diminution des effectifs de onze enfants. Il m'a bien été précisé que Madame l'Inspectrice d'académie ne faisait pas fermer de classe dans l'immédiat et que nous devons accueillir de nouveaux enfants pour maintenir nos classes à la rentrée prochaine. Nous devons donc réagir très rapidement à ce problème en accueillant de nouvelles familles. Il demande à tous les conseillers de réfléchir comment accueillir de nouvelles familles et quelques moyens devons-nous mettre en place.

Organisation du travail des employés communaux : Afin de mettre en place une nouvelle organisation du travail des employés communaux. Une réunion aura lieu entre le maire, les adjoints, les maires-délégués et les employés municipaux.

Prochaine réunion du Conseil Municipal
Vendredi 14 octobre 2016 à 20h30